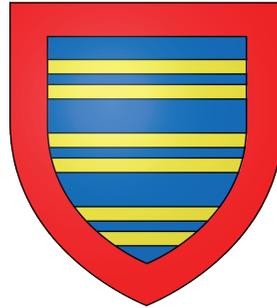


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - TERRITOIRE DE BELFORT

Plan Local d'Urbanisme de SEVENANS



**2- Projet d'Aménagement
et de Développement Durable**

TABLE DES MATIÈRES

Préambule	5
■ Orientation Stratégique n°1 : Respecter et appliquer le principe de précaution	6
■ Orientation Stratégique n°2 : Préserver et conforter la trame Verte et Bleue support de Biodiversité.....	8
■ Orientation Stratégique n°3 : Participer activement au dynamisme du pôle de développement stratégique de l'Agglomération Belfort-Montbéliard	10
■ Orientation Stratégique n°4 : Anticiper et préparer un village de quelque 800 habitants à l'horizon 2025	12
■ Orientation Stratégique n°5 : Privilégier une offre en habitat attractive pour les jeunes ménages	14
■ Orientation Stratégique n°6 : Garantir une gestion parcimonieuse de l'espace	16
■ Orientation Stratégique n°7 : Garantir la vitalité de l'UTBM et du tissu économique.....	18
■ Orientation Stratégique n°8 : Garantir la vitalité de l'agriculture	19
■ Orientation Stratégique n°9 : Privilégier l'Eco-Mobilité et promouvoir un espace public convivial.....	20
■ Orientation Stratégique n°10 : Faire de l'organisation urbaine, du paysage et du cadre de vie, les leviers majeurs de l'attractivité de Sevenans	22
■ Orientation Stratégique n°11 : Promouvoir l'amélioration des bilans énergétiques et des énergies renouvelables.....	26
■ Orientation Stratégique n°12 : Favoriser le développement des technologies numériques	27

PRÉAMBULE

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLU de Sevenans vise à mettre la question de l'environnement au coeur de sa stratégie.

Cette prise en compte de l'environnement consiste, pour commencer, à prendre en compte et prévenir les risques qui sont marquants à Sevenans avec les zones inondables et le passage des gazoducs et des oléoducs.

Elle consiste ensuite à protéger les espaces naturels, la biodiversité et, autant que possible, l'agriculture.

L'habitant étant au coeur du projet, la qualité du cadre de vie est ensuite posée comme essentielle en facilitant l'appropriation des espaces et la sensibilité aux milieux par la valorisation des promenades, des coulées vertes et de la trame verte et bleue.

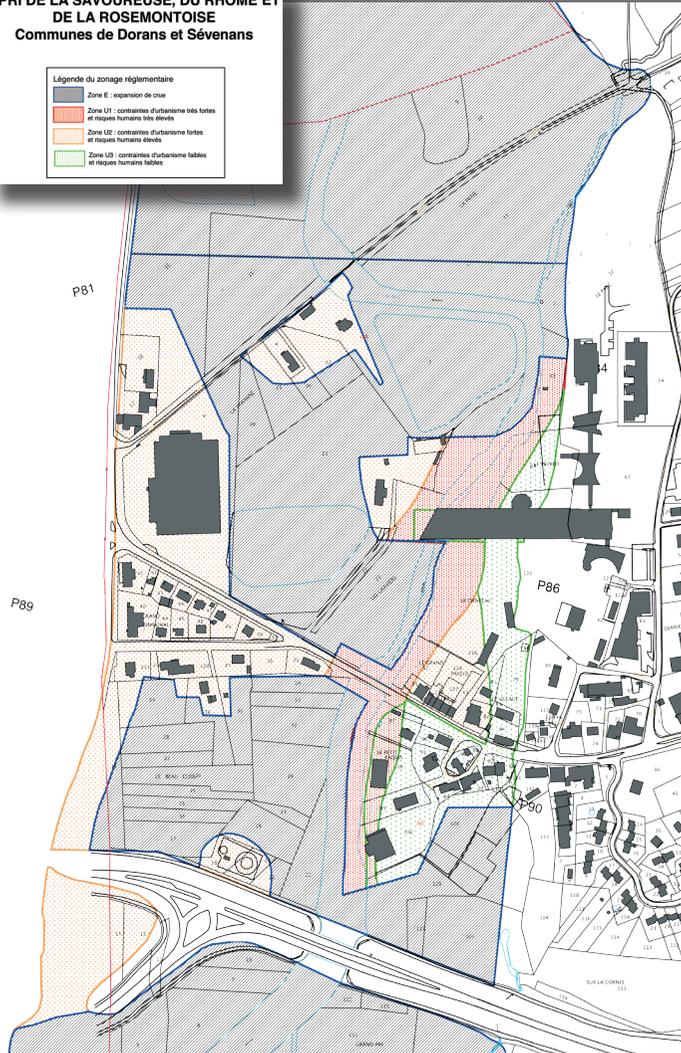
L'environnement au service de l'homme, c'est aussi assurer une vitalité urbaine et prendre en compte la place et le rôle de Sevenans dans l'aménagement du territoire de l'agglomération de Belfort-Montbéliard. Concrètement, dans l'esprit des lois Grenelle et ALUR, cela veut dire notamment prévoir un développement opportun de l'offre d'habitat à proximité des arrêts desservis (existants ou en projets) par des transports en commun en site propre.

La prise en compte volontariste de cette nécessité de vitalité urbaine implique aussi une ambition forte en matière de qualité urbaine. Cette dimension est centrale dans le PADD : elle consiste à mettre haute la barre qualitative quitte à voir le développement être moins rapide.

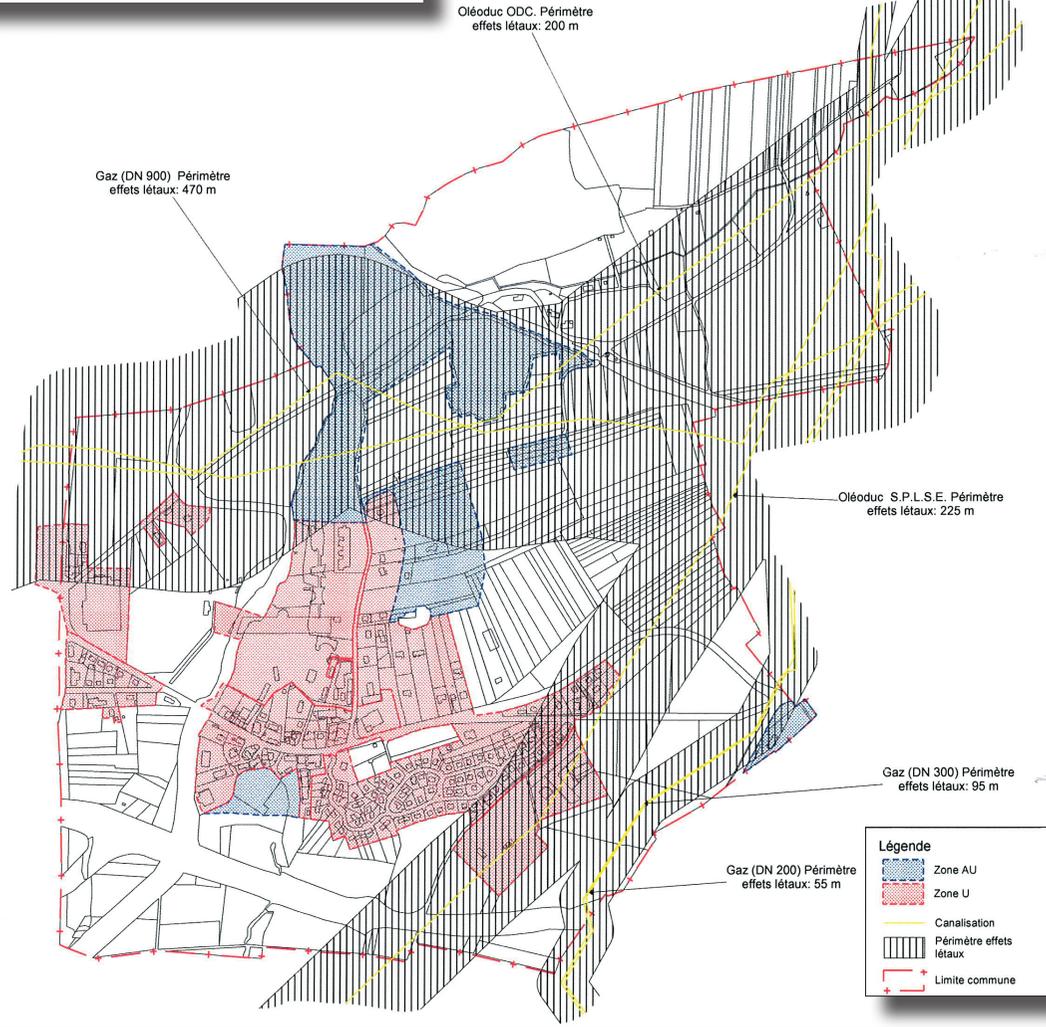
PPRI DE LA SAVOUREUSE, DU RHÔME ET DE LA ROSEMONTAISE
Communes de Dorans et Sévenans

Légende du zonage réglementaire

	Zone E: expansion de crue
	Zone U1: contraintes d'urbanisme très fortes et risques humains très élevés
	Zone U2: contraintes d'urbanisme fortes et risques humains élevés
	Zone U3: contraintes d'urbanisme faibles et risques humains faibles



PERIMETRES EFFETS LETAUX - SEVENANS



■ **ORIENTATION STRATÉGIQUE N° I**

RESPECTER ET APPLIQUER LE PRINCIPE DE PRÉCAUTION

Assurer la bonne application du PPRI et anticiper au mieux la problématique du ruissellement des eaux de pluie

Sevenans est couvert par le Plan de Protection des Risques d'Inondations lié à la Savoureuse.

La carte ci-contre illustre les périmètres de sécurité dont le PADD se fait fort d'assurer la prise en compte pleine et entière.

Par ailleurs, Sevenans est également exposé à la problématique des eaux collinaires lors des fortes pluies.

Outre l'adaptation des réseaux et l'aménagement de retenues «naturelles» d'écrêtage, le PADD prévoit, notamment lors de la réalisation des extensions urbaines, de promouvoir le stockage individuel des particuliers (4 mètres cubes de stockage temporaire d'écrêtage) et de systématiser des espaces «naturels» d'écrêtage à l'intérieur même des nouveaux quartiers.

Respecter les implications de sécurité des gazoducs et des oléoducs

Outre les implications du PPRI à l'Ouest du village, Sevenans est fortement impacté par le passage de gazoducs et d'oléoducs au Nord et au Sud-Est de la commune.

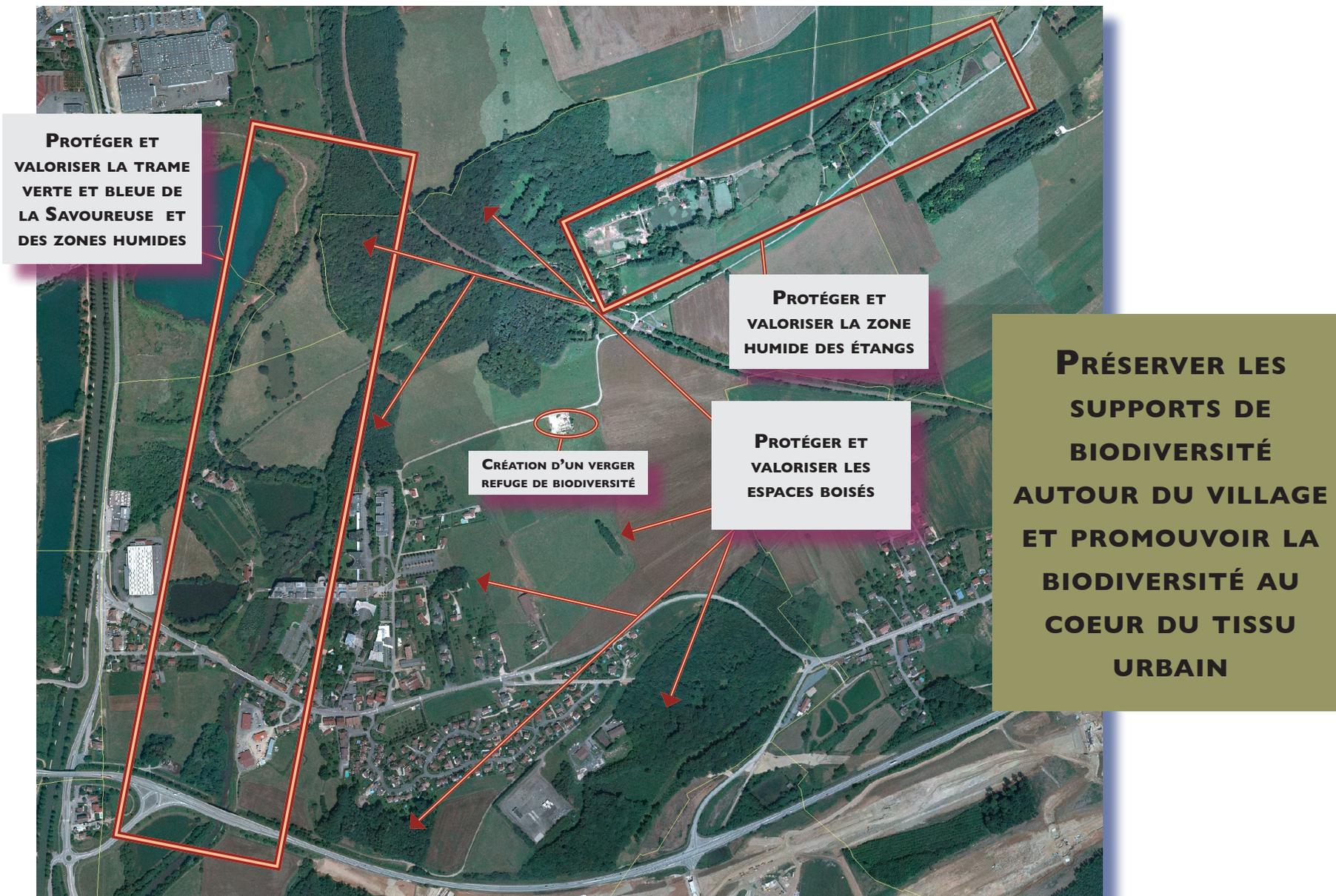
Des périmètres de sécurité impliquent selon les distances une interdiction ou une limitation de l'urbanisation.

Le PADD prévoit de maintenir des distances appropriées entre ces infrastructures de transports d'énergie et l'urbanisation future du village.

Concilier principe de précaution et vitalité communale

La prise en compte des risques (inondables, oléoduc et gazoduc) a pour conséquence de déterminer la localisation du développement urbain de Sevenans au Nord-Est du noyau urbain existant : un site bien exposé, mais aussi support d'une exploitation agricole.

Cette situation implique une vision de long terme afin de permettre un solutionnement dans le temps d'un conflit de vocation sur un site stratégique du développement communal.



■ **ORIENTATION STRATÉGIQUE N°2**

PRÉSERVER ET CONFORTER LA TRAME VERTE ET BLEUE SUPPORT DE BIODIVERSITÉ

La biodiversité comme valeur environnementale et paysagère majeure

Le maintien de la biodiversité représente un enjeu majeur à l'échelle planétaire. Face à cet enjeu, la responsabilité locale est d'importance puisqu'in fine c'est bien l'addition des micro-décisions qui est déterminante pour préserver un équilibre global de qualité.

Pour Sevenans, cinq principes fondamentaux doivent être pris en compte pour agir efficacement en faveur de la biodiversité, protéger, conforter et valoriser la trame verte et bleue de la commune :

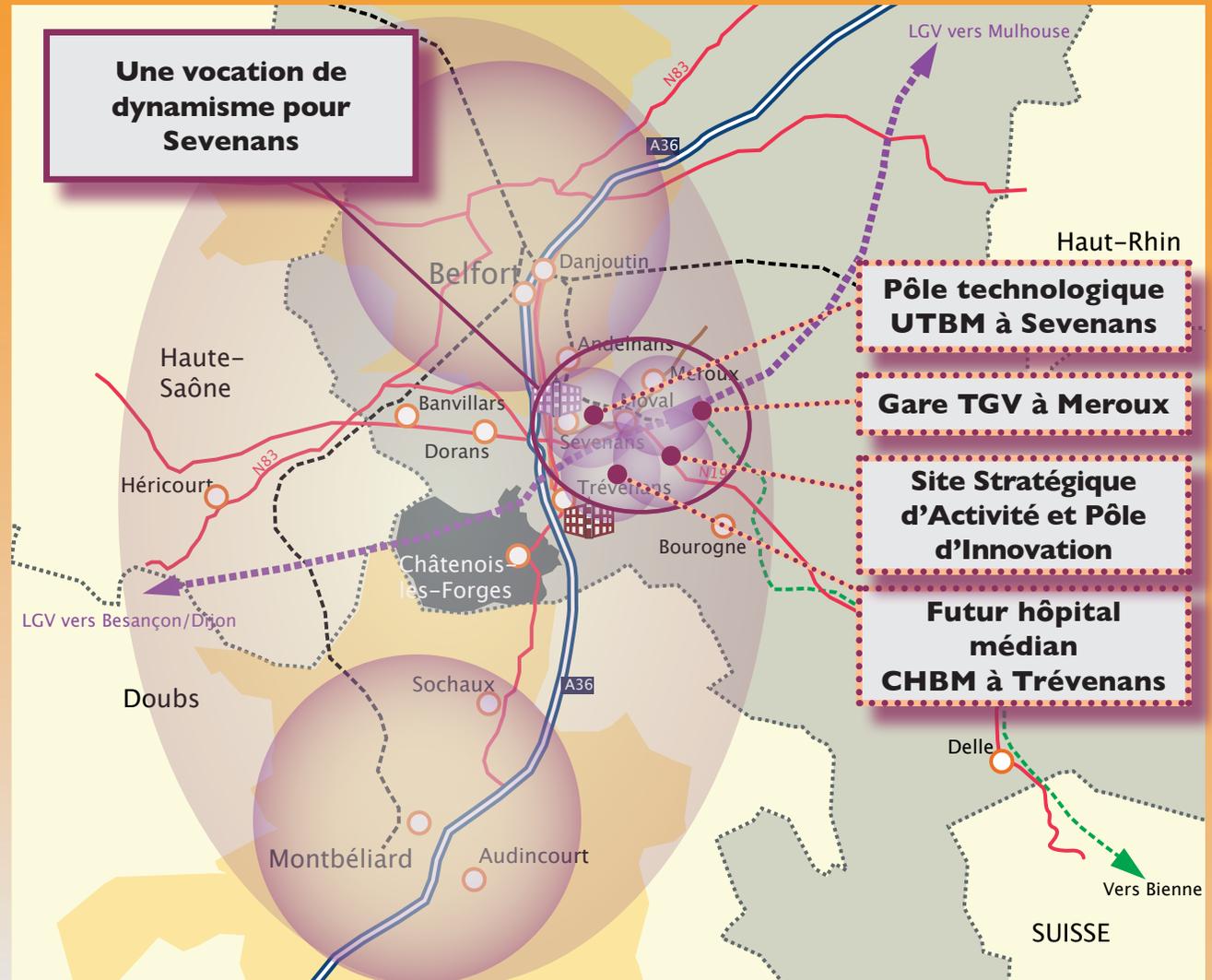
1. Préserver et valoriser la richesse écologique des principaux boisements et espaces forestiers.
2. Préserver et valoriser la continuité écologique que représente la trame verte et bleue de la Savoureuse et des étangs adjacents.
3. Protéger et valoriser la richesse du biotope de la zone humide des étangs de Leupe.
4. Promouvoir la création de microboisements et de haies refuges de biodiversité dans l'espace agricole en concertation avec les agriculteurs.
5. Penser l'urbain lui-même comme support de biodiversité en assurant la présence de trame verte de qualité au sein même du tissu bâti existant ou à venir.

SEVENANS, UNE PLACE PRIVILÉGIÉE AU COEUR DE L'AGGLOMÉRATION DE BELFORT-MONTBÉLIARD

1 Les pôles urbains de Belfort-Montbéliard constituent de plus en plus une seule et même agglomération.

2 L'espace inter-urbain (situé entre les deux villes) s'impose comme stratégique, il concentre à court terme quatre équipements structurants et stratégiques.

3 Situé à proximité immédiate de ces équipements, Sevenans pourra également bénéficier à terme de la réouverture de la ligne ferroviaire Belfort-Delle. L'ensemble de ces éléments donne à Sevenans une vocation de dynamisme.



■ ORIENTATION STRATÉGIQUE N°3

PARTICIPER ACTIVEMENT AU DYNAMISME DU PÔLE DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE DE L'AGGLOMÉRATION BELFORT-MONTBÉLIARD

Le devenir de l'agglomération Belfort - Montbéliard et la vocation stratégique de son espace inter-urbain

L'idée d'une *Agglomération Belfort-Montbéliard* impose de manière de plus en plus vive son évidence : les dynamiques urbaines et territoriales à la fois s'appuient sur et confortent la masse critique constituée par les ensembles urbains de Belfort et Montbéliard.

Certes, d'un point de vue institutionnel, il existe encore deux communautés urbaines distinctes et aucun Schéma de Cohérence Territorial unique n'est encore en perspective, mais de plus en plus, les projets structurants sont localisés dans l'espace inter-urbain et confortent l'unité territoriale en perspective.

La localisation de l'UTBM, de la gare TGV, du Pôle d'Innovation et du futur Centre Hospitalier de Belfort-Montbéliard illustre la dynamique des synergies qui peu à peu font de l'*Agglomération Belfort-Montbéliard* un espace intégré et une réalité concrète.

La vocation d'attractivité résidentielle tonique pour Sevenans dans le dynamisme de l'agglomération en devenir

Dans ce contexte d'agglomération bipolaire en devenir, l'espace interurbain, outre l'accueil d'équipements structurants, est automatiquement soumis à une attractivité résidentielle renforcée.

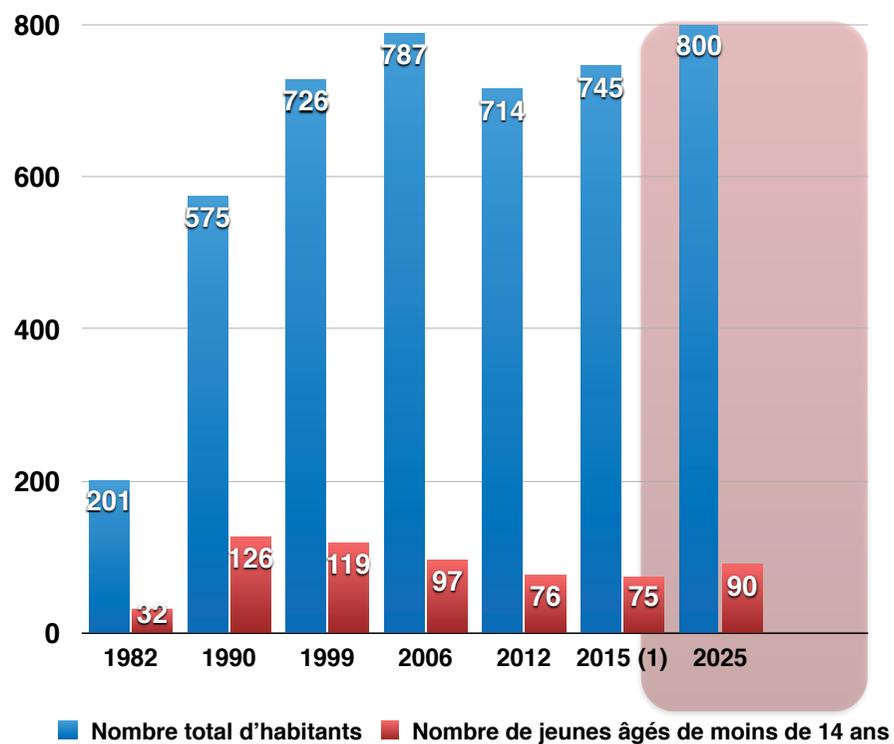
Anticiper les implications de cette attractivité est d'autant plus fondamental pour Sevenans que la gare du village va probablement, dans la prochaine décennies, retrouver sa vie avec la ré-ouverture de la ligne de chemin de fer Belfort-Delle-Porentruy et la mise en place d'un train à horaires cadencés.

Avec cette mise en service du train, les habitants de Sevenans seront à quinze minutes du centre-ville de Belfort. D'un point de vue concret, habiter Sevenans va devenir pratique et agréable pour les ménages avec d'un côté les qualités de la vie en «village», la proximité des espaces naturels, et de l'autre la «ville» accessible sans voiture (ou sans seconde voiture).

Dans ce contexte d'une attractivité résidentielle potentiellement forte, le *Projet d'Aménagement et de Développement Durable* de Sevenans affirme le choix d'un développement à la fois tonique, mais aussi mesuré et proportionné à la caractéristique villageoise de la commune .

Le choix de la vitalité démographique							
	1982	1990	1999	2006	2012	2015 (1)	2025
Nombre total d'habitants	201	575	726	787	714	745	800
Nombre de jeunes âgés de moins de 14 ans	32	126	119	97	76	75	90

(1) Population 2015 : données calculées d'après enquête communale et analyse des permis de construire



Les chiffres d'objectifs du PADD fixent un cadre d'objectifs et non le détail strict.

■ ORIENTATION STRATÉGIQUE N°4

ANTICIPER ET PRÉPARER UN VILLAGE DE QUELQUE 800 HABITANTS À L'HORIZON 2025

Permettre une croissance démographique de quelque 55 habitants...

La position et la vocation de Sevenans dans l'espace interurbain de l'agglomération de Belfort-Montbéliard induisent une attractivité résidentielle spécifique pour les vingt prochaines années (supérieure à la moyenne départementale).

S'il est vrai que toutes les communes du secteur sont peu ou prou ouvertes à la même attractivité, il importe de souligner la spécificité des communes «gares» desservies par le futur train cadencé Belfort - Delle - Porentruy.

En effet, dans l'esprit du «Grenelle de l'Environnement», il importe que les communes desservies (ou en projet de desserte) par les transports en commun en site propre polarisent solidement la croissance urbaine pour conforter structurellement le potentiel d'écomobilité du territoire et pour contribuer à amortir les lourds investissements qu'il nécessite.

Par conséquent, le *Projet d'Aménagement et de Développement Durable* de Sevenans se doit de viser une évolution démographique proportionnée à ce contexte.

... en construisant un Sevenans de quelques 800 habitants d'ici 2025.

La réflexion prospective sur dix ans ne doit pas s'aliéner à la météo du temps présent et au contexte actuel de crise qui bride tout dynamisme.

De ce fait, il importe de ne pas exclure l'hypothèse d'une vitalité renforcée qui, d'un point de vue démographique, se concrétisera de manière prioritaire dans l'espace central interurbain de l'agglomération de Belfort-Montbéliard.

Par conséquent, l'idée d'anticiper une croissance portant la population de Sevenans à 800 habitants à l'horizon 2025 doit trouver sa concrétisation dans le PLU.

Une telle croissance aurait aussi pour mérite de conforter la capacité contributive du futur train cadencé Belfort - Delle - Porentruy à l'ambition d'écomobilité du territoire, donc à la cohérence de l'aménagement global du territoire.

**LA CONSTRUCTION DE
QUELQUE 40 LOGEMENTS À
L'HORIZON 2025,
DONT 60 % EN FAVEUR DES
JEUNES MÉNAGES**

Les chiffres d'objectifs du PADD fixent un cadre d'objectifs et non le détail strict.

Le choix d'une production de logement adapté à l'ambition de vitalité démographique

	1982	1990	1999	2006	2012	2015 ⁽¹⁾	2025	
Nombre total d'habitants	201	575	726	787	714	745	800	
Taille des ménages étudiants compris	2,83	2,39	2,02	1,89	1,73	1,74	1,72	
Nombre de résidences principales et logements étudiants compris (2)	71	241	360	417	412	427	465	
Nombre total d'habitants hors étudiants (3)	201	325	403	455	446	461	520	
Nombre de jeunes âgés de moins de 14 ans	32	126	119	97	76	75	80	
Taille des ménages hors étudiants	2,83	2,75	2,65	2,57	2,52	2,45	2,30	
Nombre de résidences principales hors logements étudiants (4)	71	118	152	177	177	188	226	
Taux annuel d'évolution de la population	-	7,71 %	2,68 %	1,83 %	-0,32 %	1,09 %	1,29 %	
	7,71 %		0,89 %				1,29 %	
Production de nouvelles résidences principales	Période		1982 - 1990	1990 - 1999	1999 - 2006	2006 - 2012	2011 - 2015	2011 - 2025
	Sur la période	-	47	34	25	0	11	38
	En moyenne annuelle		5,90	3,78	3,54	0,00	3,67	3,81
Nombre de logements supplémentaires induits par la diminution de la taille des ménages		2,09	4,46	4,74	3,51	5,06	12,26	

(1) Données calculées d'après enquête communale et analyse des permis de construire

(2-4) Estimation Pragma sur l'historique des immeubles dédiés aux logements étudiants

(3) Estimation de la population par déduction de la population étudiante résidant dans les logements dédiés.

■ ORIENTATION STRATÉGIQUE N°5

PRIVILÉGIER UNE OFFRE EN HABITAT ATTRACTIVE POUR LES JEUNES MÉNAGES

Prévoir la construction de 40 logements d'ici 2025

À population constante (745 habitants en 2025 comme en 2015), la diminution structurelle de la taille des ménages implique la construction de quelque 12 logements d'ici 10 ans.

Avec l'ambition de croissance démographique de 55 habitants, le besoin en logements supplémentaires est de quelque 40 unités d'ici 2025.

Pour les dix prochaines années, il importe non seulement de permettre une production d'une quarantaine de logements, mais aussi de garantir une palette d'offre de l'habitat plurielle et équilibrée.

Garantir l'équilibre de la palette d'offre en habitat en rendant 60% de la création de nouveaux logements accessibles aux jeunes ménages

Dans un contexte général où les jeunes ménages trouvent une stabilité socio-professionnelle et familiale de plus en plus tardivement, où l'héritage comme apport financier intervient après soixante ans, dans un contexte local où le prix du foncier dépasse les 10.000 euros l'are viabilisé, l'itinéraire résidentiel des

jeunes ménages implique de manière de plus en plus systématique une étape locative ou en primo-accession.

Répondre stratégiquement et de manière volontariste à cette demande des 20 à 40 ans est fondamental, les autres segments (40 à 60 ans et logements spécifiques pour les personnes âgées notamment) étant spontanément bien pris en charge par les logiques du marché immobilier.

Pour équilibrer quantitativement la palette d'offre en habitat et conforter l'attractivité de Sevenans en faveur des 20 à 40 ans, l'ambition est d'orienter 60% de la production future de logements vers les jeunes ménages.

Vivre à Sevenans étant vivre à *la campagne*, il importe que l'*habitat jeunes ménages* visé réponde aux attentes correspondantes que représentent le «Rapport au Dehors», au «Paysage» et l'idée du «Pouvoir Manger Dehors».

Concrètement il s'agit donc de privilégier les constructions de type «grandes maisons pluri-logements» respectueuses de l'idée «d'habiter en village».

**LA CONSTRUCTION DE
QUELQUE 40 LOGEMENTS À
L'HORIZON 2025,
DONT 60 % EN FAVEUR DES
JEUNES MÉNAGES**

Le choix d'une gestion parcimonieuse de l'espace

L'ambition d'une tonicité démographique minimale capable d'assurer l'équilibre et la vitalité sociale du village	2015 - 2025
Nombre total de logements supplémentaires	38
Création de logements dans le tissu bâti actuel : Un potentiel théorique de quelque 10 terrains dont 5	5
Contribution de la résorption des logements vacants : Le taux de vacance dans le parc d'habitation hors logements étudiants est inférieur à 5 % (1), donc au niveau de la vacance dite technique et quasi irréductible	0
Création de logements en extension urbaine	33
Surface minimale nécessaires en extensions urbaines sur la base de l'objectif de production de 12 logements à l'hectare	2,76 ha
Surface minimal nécessaire pondéré par le risque de rétention foncière estimé à un minimum de 25 %	3,45 ha
Les chiffres d'objectifs du PADD fixent un cadre d'objectifs et non le détail strict.	

(1) Données calculées d'après enquête communale sur la vacance qui, en 2015, est inférieure à 15 logements hors parc étudiant

Les chiffres d'objectifs du PADD fixent un cadre d'objectifs et non le détail strict.

■ **ORIENTATION STRATÉGIQUE N°6**

GARANTIR UNE GESTION PARCIMONIEUSE DE L'ESPACE

Bien proportionner les extensions urbaines...

La détermination des besoins fonciers à l'horizon 2025 prend en compte une croissance démographique de 55 habitants et une production de quelque 40 logements, dont, compte tenu d'un potentiel de densification du tissu existant estimé à 5 logements, environ 35 logements en extensions urbaines.

Dans ce cadre, sur la base d'une production minimale de 12 logements à l'hectare, le besoin foncier s'établit à 2,8 hectares de besoin net pour l'habitat d'ici 2025. Pondéré par un coefficient de rétention foncière estimé à un minimum de 25%, le PADD fixe le besoin d'offre foncier à prévoir pour l'habitat dans le PLU à quelque 3,5 hectares.

... assurer une modération de la consommation d'espace...

Entre 1980 et 2015, la consommation d'espace a été de 0,5 hectares par an en moyenne. Le rythme de cette consommation aurait pu être nettement supérieur sans la problématique inhérente à la rétention foncière et aux contraintes induites par les oléoducs et gazoducs qui enserrant la commune. Cela dit, l'objectif du

PADD est de diviser par un facteur 2 la consommation d'espace antérieurement constatée.

... et en garantir le bon usage

Cette limitation de l'offre foncière à 3,5 hectares d'ici 2025 prend en compte le choix stratégique d'une palette d'offre en habitat fortement centrée sur les jeunes ménages, c'est-à-dire une offre riche en maisons pluri-logements et en maisons accolées.

Concrètement, le PADD prévoit une densité de 12 à 15 logements à l'hectare pour l'ensemble des extensions urbaines. Cet encadrement de la densité vise à la fois à garantir une densité minimale répondant à l'objectif de gestion parcimonieuse de l'espace et une densité maximale prenant en compte le passage des oléoducs et des gazoducs.

■ **ORIENTATION STRATÉGIQUE N°7** **GARANTIR LA VITALITÉ DE L'UTBM ET DU TISSU ÉCONOMIQUE**

Conforter l'assise de l'UTBM...

L'Université Technologique de Belfort-Montbéliard regroupe près de 1.500 étudiants et environ 80% des 420 emplois que compte Sevenans.

L'objectif du PADD est de conforter l'assise de l'UTBM à Sevenans.

À cette fin, l'idée d'ouvrir et d'intégrer l'espace non bâti de l'université à l'espace public du village est essentielle pour générer une dynamique et une animation urbaine à la hauteur du potentiel de vitalité que représentent les étudiants, les enseignants, les chercheurs et l'ensemble des habitants.

Cet objectif de valorisation du contexte propice au dynamisme de l'UTBM trouve son prolongement dans le choix de la tonicité démographique de Sevenans et dans l'idée-force de son projet urbain.

Celui-ci vise à doter progressivement Sevenans d'une nouvelle centralité située sur l'axe urbain et paysager *Université / Gare*.

Ce choix est stratégique, il pose une rupture avec le contexte actuel qui voit l'université refermée sur elle-même.

... et jouer pleinement la carte des activités tertiaires, de commerces et de services

Outre la carte de l'emploi direct de l'université, l'objectif de vitalité économique de Sevenans vise surtout à accompagner la croissance urbaine de Sevenans par une création correspondante de services et de commerces de proximité.



■ **ORIENTATION STRATÉGIQUE N°8**

GARANTIR LA VITALITÉ DE L'AGRICULTURE

Assurer le devenir de l'agriculture

Sevenans dispose d'un ban communal restreint et d'un espace agricole limité. Un seul siège d'exploitation est encore implanté dans la commune et 12 agriculteurs ayant leur siège à l'extérieur y exploitent des terres.

Ensemble, ils mobilisent environ 63 hectares à Sevenans.

L'idée de préserver au mieux ce potentiel agricole est au coeur du PADD.

Cependant, la géographie de Sevenans (infrastructure routière au Sud, zones inondables à l'Ouest, gazoduc et oléoduc au Nord et à l'Est) crée un contexte de conflit d'usage qui implique des solutions de compromis.

La position de Sevenans «commune / gare» implique, dans l'esprit du «Grenelle de l'Environnement», de contribuer à la polarisation des zones d'habitat le long des infrastructures de transport en commun en site propre existant ou en projet. De ce fait, quelque 3 hectares de terres agricoles seront destinés à l'urbanisation.

Faciliter la desserte des terres agricoles

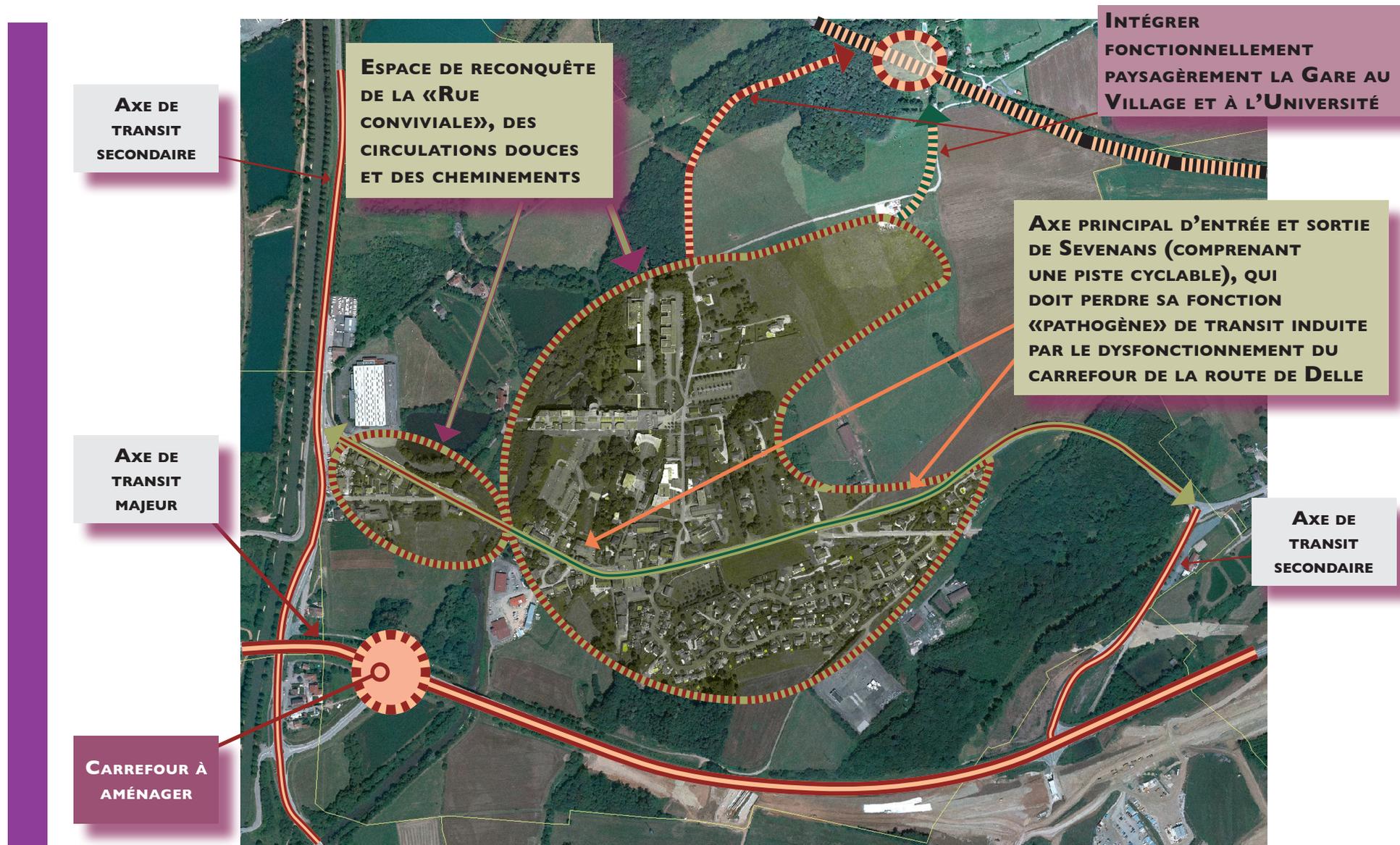
La taille des engins agricoles étant devenue très importante, l'accès aux terres est de plus en plus problématique et soumis à des conflits d'usages ou à des problématiques d'aménagements routiers inadaptés.

Pour réduire ces difficultés pratiques, le PADD prévoit :

- d'une part d'associer la profession agricole lors des aménagements routiers futurs ;
- et
- d'autre part, d'intégrer la problématique de l'accès aux terres agricoles lors de la réalisation des extensions urbaines afin de mettre en oeuvre des solutions de qualité, là aussi en associant la profession agricole à la réflexion.

Assurer les conditions d'un renforcement de la biodiversité de l'espace agricole

Concilier les conditions d'une exploitation fonctionnelle des terres avec un renforcement de la biodiversité de l'espace agricole par la replantation de haies ou d'arbres est un objectif du PADD à mener en concertation avec la profession agricole.



■ ORIENTATION STRATÉGIQUE N°9

PRIVILÉGIER L'ÉCO-MOBILITÉ ET PROMOUVOIR UN ESPACE PUBLIC CONVIVAL

L'ambition d'une circulation apaisée et le choix de l'éco-mobilité

L'organisation générale du système viaire de Sevenans et la hiérarchie logique du réseau permet d'envisager la suppression totale du trafic de transit dans la voie principale du village.

De ce fait, l'objectif du PADD en la matière est de transformer cette «route» en «rue», faite pour entrer et sortir de Sevenans grâce à une somme d'aménagements capables de dissuader tout trafic de transit au travers du village.

Cet objectif sera d'autant plus facile à atteindre que l'aménagement du carrefour de la route de Delle sera réalisé.

Le second objectif consiste à structurer le devenir de Sevenans de sorte que la gare et l'utilisation du train cadencé soient pleinement intégrées au village et aux pratiques de ses habitants.

Le troisième objectif consiste à valoriser le système de bus intra-urbain (à cadencement élevé : 20' en heure de pointe) qui relie, via Sévenans, la gare de Belfort à la Gare TGV de Meroux et au Centre Hospitalier Belfort-Montbéliard de Trévenans.

Favoriser l'appropriation des espaces publics et l'ambiance urbaine facilitant les circulations douces

Le troisième objectif concerne la généralisation de l'idée de «rue conviviale». L'idée de «rue» met le piéton, le cycliste et l'automobiliste à égalité et valorise un espace public agréable, sûr et apaisé.

Cet objectif vise donc également la promotion des circulations douces.

Ces dernières décennies, la place des circulations douces, à pied ou à vélo, dans les déplacements de proximité a été ignorée, voire dénigrée, tellement a été forte l'affirmation du tout automobile.

La prise de conscience de plus en plus large dans le corps social des enjeux environnementaux, le désir de retrouver un cadre de vie plus apaisé et tout simplement l'idée qu'un minimum d'exercice physique est utile à la santé, tout cela renverse aujourd'hui la tendance et fait que la valorisation des circulations douces dans la vie quotidienne des habitants s'impose peu à peu comme une priorité dans le développement urbain des communes.

En la matière, Sevenans se veut particulièrement ambitieux. Outre les aménagements urbains spécifiques, les outils réglementaires (zones 30, espace de rencontre, code de la rue) font partie des leviers d'actions à mobiliser.

**UNE AMBITION DE QUALITÉ
URBAINE ET PAYSAGÈRE
POUR SEVENANS**



■ **ORIENTATION STRATÉGIQUE N°10**

FAIRE L'ORGANISATION URBAINE, DU PAYSAGE ET DU CADRE DE VIE LES LEVIERS MAJEURS DE L'ATTRACTIVITÉ DE SEVENANS

Oser agir dans la durée et privilégier la cohérence d'une vision d'ensemble

Sur le long terme, la position de Sevenans entre Belfort et Montbéliard induit de manière évidente une dynamique urbaine véritable.

Pour anticiper cette évolution de la meilleure manière, tout en ne préjugant pas de son rythme, le PADD vise à assurer une vision stratégique du développement urbain de Sevenans.

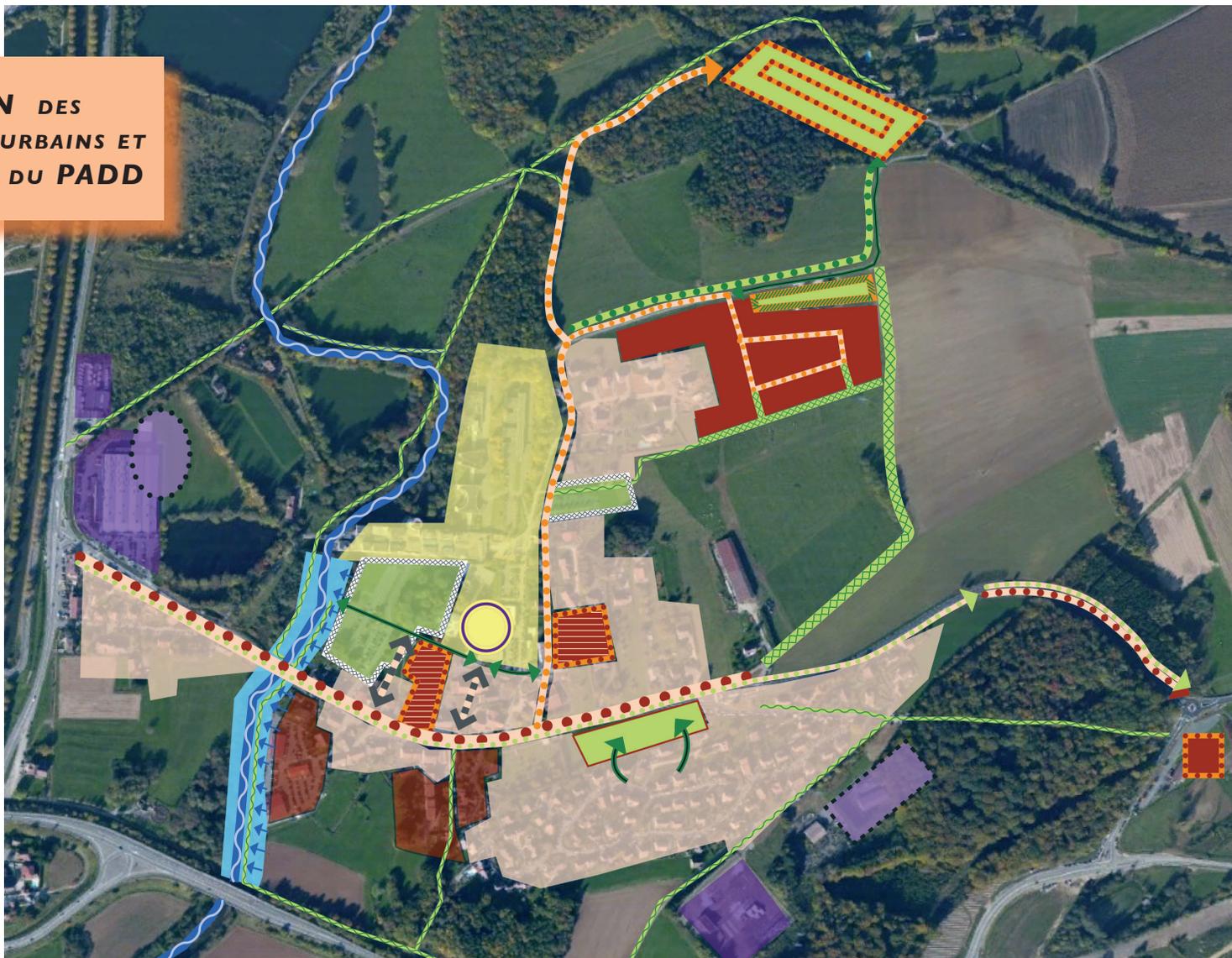
Cette vision vise à imaginer le devenir du village au long terme afin que chaque étape, d'année en année, s'inscrive dans une logique et une cohérence d'ensemble fondée sur la qualité urbaine, paysagère et du cadre de vie.

Cette vision du long terme vise à éviter que les projets s'additionnent les uns les autres dans une logique d'extension urbaine banale, sans véritable caractère et donc sans «faire village».

Pour fonder cette vision stratégique, le PADD prévoit de :

- **Penser la forme urbaine sur le long terme.**
- **Imaginer une structure urbaine vecteur de vitalité et d'animation.**
- **Avoir une vision stratégique pour les équipements et les services.**
- **Ouvrir et intégrer l'université au village.**
- **Réussir la desserte, l'articulation et le lien du village avec le futur «espace gare».**
- **Faire de la qualité paysagère une ambition majeure, en particulier dans les extensions urbaines.**
- **Renforcer le caractère de l'entrée de village ouest.**
- **Induire une appropriation des lieux par la valorisation et la création de promenades et de cheminements.**
- **Promouvoir la biodiversité y compris dans l'espace bâti.**

**PLAN DES
OBJECTIFS URBAINS ET
PAYSAGERS DU PADD**



**LÉGENDE DES
OBJECTIFS URBAINS ET
PAYSAGERS DU PADD**

	Tissu bâti existant		Axe principal d'entrée / sortie de Sevenans
	Site d'extension urbaine à caractère résidentiel		Axe principal d'entrée / sortie de Sevenans à valoriser ou à créer
	Site en mutation à vocation d'habitat		Axe secondaire à créer
	Site de l'Université UTBM		Pistes cyclables
	Site d'activité économique		Articulation / desserte à l'Université à valoriser
	Espace d'activité soumis à fortes contraintes		Liaisons et cheminement piétons / cyclistes à créer
	Espace de stationnement complémentaire au site d'activité		Alignement de feuillus hautes tiges (chênes, marronniers ou tilleuls) à créer
	Respirations vertes, parc, espaces récréatifs		Alignement d'arbres fruitiers hautes tiges comprenant un cheminement / sentier de promenade à créer
	Espace «Gare» à créer et relier au village		Espace de verger hautes tiges à créer
	«Château» de Sevenans à valoriser et ouvrir sur l'espace public		Itinéraires de promenades «grand paysage» à créer ou valoriser
	Espace public et stationnement de l'université ouvert sur le village		Passage de la Savoureuse
	Pôle d'équipements et de services à conforter		Front paysager avec la Savoureuse à créer

■ **ORIENTATION STRATÉGIQUE N° I I**

PROMOUVOIR L'AMÉLIORATION DES BILANS ÉNERGÉTIQUES ET DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Encourager les économies d'énergie

L'énergie la moins polluante et la moins chère est celle que l'on ne consomme pas. Pour ce faire, les possibilités de progrès en matière d'isolation des bâtiments restent encore très élevées dans les constructions existantes.

Sans pouvoir être contraignant sur le parc existant, le PADD souligne le rôle essentiel que peuvent tenir (hors du cadre du PLU) des actions de sensibilisation et de conseils auprès des habitants en la matière.

Concernant les futures constructions, le PADD préconise la généralisation de la norme BBC.

Encourager les projets en matière d'énergie renouvelable

La mobilisation des énergies renouvelables doit être facilitée tant pour les constructions existantes que pour les nouvelles réalisations.

Le PADD pose ce principe comme fondamental. Sa mise en oeuvre doit être accompagnée d'un projet global d'intégration paysagère dans lequel la couleur noire des capteurs ou chauffe-eau solaire se doit d'être pleinement autorisée. La mobilisation de ressources renouvelables peut encore être renforcée dans la commune.

Concernant l'usage du bois-conbustible dans des chaudières industrielles ou de collectivités, il convient de privilégier les projets dont la taille est suffisante pour permettre la mise en place de procédés de dépollution (électro-filtres ou filtres à manche) à un coût économiquement acceptable.

Encourager l'action citoyenne en matière de gestion des déchets

La notion de déchets induit presque automatiquement l'idée de « s'en débarrasser ». Mais dans le déchet, il y a toute la ressource recyclable qu'il importe de ne pas perdre. En la matière, les politiques sont supra-locales. Sevenans s'y inscrit et vise (hors du cadre du PLU) à renforcer le geste citoyen de ses habitants par des actions de sensibilisation.

Encourager l'action citoyenne en matière de gestion de l'eau

La gestion de la ressource eau implique encore un travail de sensibilisation, notamment pour étendre progressivement les systèmes de récupération et de valorisation des eaux de pluie. Le PADD souligne le rôle essentiel que peuvent tenir (hors du cadre du PLU) des actions de sensibilisation en ce sens pour les propriétaires de constructions existantes. Concernant les futures constructions, le PADD prévoit qu'elles devront disposer de systèmes de valorisation des eaux de pluie.

■ ORIENTATION STRATÉGIQUE N° 12 FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES

Permettre la pleine valorisation du potentiel hydro-électrique local

Avec la Savoureuse, Sevenans dispose d'un potentiel d'énergie hydro-électrique, notamment au droit de l'ancienne chute situé à proximité du pont de la RD.

Le PADD prévoit la valorisation de ce potentiel et la création des aménagements techniques nécessaires à la réalisation des stations hydro-électriques correspondantes.

Faciliter le déploiement du très haut débit

L'internet haut débit est aujourd'hui généralisé à Sevenans, mais pour le futur il est fondamental d'anticiper le mieux possible la norme d'usage que sera le très haut débit.

Le très haut débit impliquant, à l'aune des technologies d'aujourd'hui, le déploiement généralisé d'un réseau de fibres optiques, le PADD prévoit que l'ensemble des projets d'aménagement intègre d'ores et déjà ce déploiement dès leur conception.



PRAGMA-SCF

38 rue de la Chambre ■ 67360 GOERSDORF
tel : 03 69 81 26 49 ■ info@pragma-scf.com
www.pragma-scf.com

